

**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2022
CONVOCATION DU 09 AOÛT 2022**

I) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT :

Le Conseil Municipal prend connaissance du procès-verbal. Celui-ci n'appelle aucune remarque.

**II) MODIFICATION DE L'ITINERAIRE DE PROMENADE ET DE RANDONNEE PR
« MONTS ET CAMPAGNE »**

M. le Maire fait part de la nécessité de modifier l'itinéraire de Promenade et Randonnée « Monts et Campagne » suite à une évolution du tracé réalisé par la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane. La modification entraîne l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée d'un tronçon appartenant à la commune. M. le Maire propose d'une part de donner un avis favorable à la modification et d'autre part d'autoriser l'implantation de la signalétique et du balisage sur le territoire de la commune.

POUR : 13 UNANIMITE

III) AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS : 2EME TRANCHE DES TRAVAUX :

La 1^{ère} tranche des travaux étant achevée, M. le Maire fait part de la nécessité de décider des aménagements pour la 2^{ème} tranche et notamment sur l'arrière gauche de la salle polyvalente. M. le Maire précise que la surface à aménager est d'environ 800 m². L'assemblée prend connaissance de propositions faites par ARSEME. L'installation d'un pumptrack retient l'attention de l'assemblée, celui-ci s'adressant à toutes les tranches d'âge et ne nécessite pas de contrôle annuel ni de gros entretien. Il est proposé également l'installation d'un toboggan comme illustré sur les propositions et quelques petits jeux si cela est possible.

Ainsi à l'unanimité les membres retiennent : l'installation d'un pumptrack (support éco-responsable), d'un toboggan et de petits jeux.

M. le Maire fait part également de la proposition d'extension faite par Réselvia qui consiste en un rehaussement de la RD 341 qui démarrerait de l'impasse des vitraux jusqu'après le n°160 rue de l'église. Le but de cette extension est avant tout de sécuriser l'entrée au parking de la salle polyvalente. M. AMMEUX fait part de son désaccord quant à cette proposition. Il estime la dépense inutile, le feu citoyen faisant déjà ralentir les automobilistes. M. AMMEUX admet que les automobilistes sont insupportables, qu'ils roulent vite et ne respectent rien. M. le Maire lui demande de trouver une solution s'il on ne peut pas mettre de chicane, pas de plateau surélevé ?

Mme TISON demande s'il serait possible de faire 3 voies en fin de parking pour éviter les bouchons de sortie d'école : 1 voie pour accéder au parking, 2 voies pour sortir l'une pour les automobilistes qui partent à droite et l'autre pour ceux qui partent à gauche. M. le Maire répond que ce n'est pas possible.

L'anarchie des voitures sur le parking de la mairie est évoquée lors des entrées et sorties d'école.

M. le Maire fait part de son ras-le-bol quant au stationnement de riverains rue François Denoeu, obligeant les piétons à emprunter la chaussée.

M. le Maire demande l'avis de l'assemblée quant à l'extension de la tranche sur la RD 341 si celle-ci est prise en charge par le Département et que le montant total de la tranche n'excède pas le montant de la 1^{ère} tranche.

POUR : 13 UNANIMITE

IV) COMPTABILITE PUBLIQUE : CHANGEMENT DE NOMENCLATURE AU 1^{ER} JANVIER 2023

En 2024, les collectivités devront basculer leur comptabilité en M57. Il est possible d'opter pour un basculement au 1^{er} janvier 2023 pour les collectivités volontaires. Mme DELOHEN étant favorable, M. le Maire demande l'avis du conseil quant au basculement au 1^{er} janvier 2023 en nomenclature M 57.

POUR : 13 UNANIMITE

Mme DELOHEN fait part de la nécessité de changer de logiciel de comptabilité et à fortiori de logiciel de paye puisqu'une liaison en comptabilité est nécessaire. La location s'élève à 2148 € TTC par an. Les logiciels actuels ont été achetés (4035 € 60) avec une maintenance annuelle de 1418 € 30 TTC.

V) MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION

Le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 a rendu obligatoire la mise en place d'un dispositif de médiation préalable à certains litiges de la fonction publique et à certains litiges sociaux. Par délibération du 17 mai 2022, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé de mettre en place la Médiation Préalable Obligatoire pour les collectivités territoriales.

Afin de bénéficier de ce dispositif, M. le Maire fait part de la nécessité de signer une convention avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais. M. le Maire précise que la commune étant affiliée au Centre de Gestion, la mission sera financée par le biais de la cotisation additionnelle.

Monsieur le Maire demande l'autorisation pour signer la convention de Médiation Préalable Obligatoire avec le centre de gestion du Pas de Calais.

POUR : 13 UNANIMITE

VI) PHASE 1 DE LA STRATEGIE DE RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE COMMUNAL :

M. le Maire laisse la parole à Mme DEGRAVE.

La Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a approuvé le 4 mars 2020 son Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026. Elle fixe d'ici 2050 :

- Une division par 4 des Gaz à Effet de serre ;
- Une diminution de 40% des consommations d'énergie par rapport à 2017,
- Multiplication par 13 de la production d'énergie renouvelable par rapport à 2017;

Pour accélérer la transition énergétique, le conseil communautaire de la CABBALR a approuvé le 27 juin 2018 sa stratégie de rénovation énergétique du patrimoine communal et communautaire. Elle définit un cadre complet d'intervention pour faciliter les économies d'énergie dans les communes volontaires du territoire. Elle crée une nouvelle ingénierie territoriale spécifique et nécessaire, dit le « Conseiller en Energie Partagé (CEP) », à destination prioritairement des communes de moins de 15 000 Habitants qui s'engagent à respecter le parcours d'accompagnement proposé pour rénover durablement leur patrimoine.

La première phase consiste en la réalisation d'un état des lieux énergétique personnalisé sur les 3 dernières années de consommation répertoriées. Ce diagnostic doit être réalisé par un CEP de la Communauté d'Agglomération, pour les

consommations du patrimoine bâti et d'éclairage public. Ce diagnostic constitue la première étape de l'accompagnement et doit permettre d'établir la stratégie énergétique de la commune en ciblant les bâtiments et actions prioritaires. L'objectif est d'atteindre dans les meilleures conditions de durée une réduction globale minimale de 50%. A l'issue de ce travail, il sera présenté les conclusions à la commune et sera proposé à la lecture des conclusions l'opportunité de poursuite ou non l'accompagnement du CEP sur les phases ultérieures. Si tel est le cas, une délibération et une convention spécifique sur 3 années supplémentaires d'accompagnement seront proposées.

L'ingénierie CEP est proposée à titre gracieux.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'adhésion à la première phase de la stratégie de rénovation du patrimoine communal dans le cadre du service de conseil en énergie partagé (CEP) pour la période d'élaboration de l'état des lieux.

POUR : 13 UNANIMITE

VII) QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à plusieurs réclamations d'habitants du territoire de la Communauté d'Agglomération relatives au brûlage de déchets à l'air libre, La CABBALR a diffusé à toutes les communes une plaquette d'informations rappelant l'interdiction de brûlage de déchets à l'air libre. L'information a été relayé sur le site internet et sur l'application mobile « intramuros ». M. AMMEUX pense qu'il serait judicieux de diffuser la plaquette dans tous les foyers.
- La SMACL nous informe qu'elle ne prendra pas en charge les dégâts occasionnés par la tempête Eunice sur les tombes au cimetière. Mme DEGRAVE fait part également qu'elle n'a toujours pas eu de nouvelles de l'attaché de Mme APOUCHEAUX, sénatrice malgré ses nombreuses relances.
- M. le Maire fait part à M. AMMEUX, Président de l'AFR, de la demande de Mme PONCHANT d'élaguer les arbres situé le long du chemin derrière son habitation. La commune a procédé au débroussaillage du chemin. M. AMMEUX répond que M. CLIPET va s'en charger.
- 20 h 10 : Départ de M. AMMEUX
- M. le Maire informe l'assemblée de l'invitation de la commune de MAZINGHEM à l'inauguration de sa maison de la petite enfance qui aura lieu le samedi 17 septembre à 14 h 30.
- M. le Maire fait le point sur le projet d'installation de la société PM PRO sur la commune. Le projet a été refusé en commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers. Suite à cette décision, un courrier adressé au Préfet a été effectué par la commune et par la société. Une copie des courriers a été diffusée au Président de la CABBALR qui doit rencontrer prochainement le Préfet ainsi qu'à M. le Député.
- M. le Maire ajoute qu'une réunion avec le Député, le Directeur général et le Directeur de territoire de maison et cités a eu lieu ce mardi. Lors de cette réunion M. le Maire a manifesté son ras le bol quant à la situation des maisons murées dans les cités qui perdurent. M. le Député a demandé qu'une solution soit apportée.
- L'ancien dispensaire est de nouveau en vente.
- Le chemin à côté de la maison des suisses est à débroussailler.

- Mme DEGRAVE fait part qu'elle a saisi également M. le Député concernant la difficulté d'obtenir le retour des actes des services des hypothèques pour clôturer la procédure de reprise du bien sans maître.
- Le travail de nettoyage des bordures dans les cités par les agents est salué.
- Il a été procédé au nettoyage des allées du cimetière par les agents, M. CARPENTIER et M. le Maire.
- Mme DEGRAVE fait un point sur la rentrée scolaire qui s'est bien déroulée. 105 élèves sont inscrits pour cette année. Le restaurant scolaire connaît une fréquentation accrue, 30-35 enfants sont inscrits chaque jour avec une prévision pour la semaine prochaine à 41.
- Durant les vacances, le carrelage du restaurant scolaire a été changé, le réfrigérateur a dû être remplacé et le préau de l'école a été refait.
- La rénovation de l'éclairage public est prévue début octobre.
- M. CARPENTIER fait part de plaintes de riverains de la rue de la Lacquette concernant des aboiements intempestifs de chiens. Mme RIVELON ajoute qu'ils sont entendus jusque dans la rue de Théroouanne
- Mme TISON informe qu'à nouveau de plus en plus de riverains ne rentrent plus leurs poubelles. Un relevé des adresses va être opéré et des courriers vont être envoyés.
- Mme RIVELON demande à M. le Maire s'il a des nouvelles de la CABBALR concernant la prise en charge de la réparation d'un carreau de la maison de M. et Mme POLIGNE. Il semblerait qu'un caillou a été projeté sur la vitre lors du fauchage des talus.
- Mme RIVELON informe les élus de la fermeture prochaine du petit fruitier. Mme RIVELON explique que les charges à payer sont trop importantes.
- Mme DUFOUR demande s'il y a des avancées sur la situation de Tony. Mme DEGRAVE répond que sa mise sous tutelle a été acceptée, reste la nomination d'un tuteur. Sa demande de logement est passée en commission ce matin mais n'en a pas encore eu le résultat. Mme DEGRAVE fait part qu'elle a déposé ce matin Tony au Tribunal et qu'il l'a rappelée pour l'informer que l'audience avait été reportée. Elle dénonce l'absence de communication de l'avocat de Tony qui avait connaissance de ce report et de toutes les conséquences que cela a impliquées.
- M. le Maire informe qu'il a reçu le président des colombophiles. Il lui a confié des mésententes entre les membres et démissionner. M. le Maire a demandé à M. COROYETTE de faire une assemblée générale pour entériner cette décision et dissoudre l'association.

Aucune autre question ni remarque n'étant formulées la séance est levée.